

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENU	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Philippe GUYARD	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.
M. Jean-Claude GIRARD	

OBJET : ENVIRONNEMENT

Actualisation des tarifs DASRI pour 2013

Par délibération en date du 17 novembre 2011, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour l'année 2012 :

Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **340 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **301 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **340 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **301 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : **400 € HT par GRV**.

■ Forfait « non conformité **100 € HT par GRV** réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs.

Après avis favorable de la Commission Environnement,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2013 en leur appliquant une augmentation de 1,75 %.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **346 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **306 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **346 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **306 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : **407 € HT par GRV**.

■ Forfait « non conformité **102 € HT par GRV** réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.